

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2024

---

AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES MALADIES AFFECTANT LES CULTURES  
VÉGÉTALES À L'AIDE D'AÉRONEFS TÉLÉPILOTÉS - (N° 380)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE17

présenté par

Mme Batho, M. Biteau, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Laernoes et M. Tavernier

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Ces dispositions ne s'appliquent pas à moins d'une distance de 250 mètres des zones attenantes aux bâtiments habités ou régulièrement occupés ainsi qu'aux parties non bâties à usage d'agrément ou à usage professionnel contiguës à ces bâtiments. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli prenant en compte les riverains.